

ALGERIE

----- oOo -----

TROISIEME SESSION
FORUM DES NATIONS UNIES
SUR LES FORETS

**DECLARATION
DE Mohamed MEZALI**

**DIRECTEUR DE LA GESTION
DU PATRIMOINE FORESTIER**

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET
DU DEVELOPPEMENT RURAL**

DIRECTION GENERALE DES FORETS

GENEVE – 26 MAI AU 06 JUIN 2003

Le plan d'action pour la conservation et le développement durable de tous les types de forêts et le renforcement de l'engagement politique à long terme, sont conçus à travers un processus pluriannuel de concertation qui a associé divers partenaires: départements ministériels, agences et institutions environnementales, entreprises et bureaux d'études, universités et centres de recherche, associations écologiques, et s'inscrit dans la stratégie décennale et répond aux recommandations contenues dans le sommet de la terre et aux décisions précises lors des Forums (2001-2002)/Forum des nations unies sur les forêts.

C'est ainsi que, et tel que mentionné dans le rapport présenté à la deuxième session du FNUF, les efforts ont porté sur les travaux de conservation et d'extension du patrimoine forestier et sa protection à travers les différents programmes relatifs :

- au barrage vert,
- au plan national de reboisement
- à la relance économique,
- à la protection de la faune et de la flore (parcs nationaux, aires protégées),
- à l'inventaire forestier,
- au renforcement des capacités institutionnelles de la formation, l'éducation et la sensibilisation,
- à l'élaboration de schémas directeurs d'aménagement des bassins versants,
- et à l'encadrement de ces programmes à travers la mise en place de dispositifs de suivi et d'évaluation tels que :
 - le circuit de l'information et de l'élaboration des statistiques,
 - la normalisation des coûts et des activités.

Depuis la seconde session, et compte tenu des priorités fixées par le programme pluriannuel d'action du FNUF, les efforts ont porté sur les aspects relatifs aux thèmes suivants :

- Aspect économique des forêts et commerce :

De part sa nature, et donc des espèces qui la composent, la forêt algérienne, qui, il faut le souligner, est à caractère méditerranéen, ne fournit pas une grosse quantité de bois (200.000 m³).

Ceci implique que le pays a recours aux importations pour couvrir ses besoins (1.300.000 m³). Toutefois, des efforts importants ont été consentis et continueront de l'être pour mettre en place des plantations à potentiel productif important à base d'essences à croissance rapide. Ceci permettra dans un avenir pas trop lointain d'augmenter le taux de couverture des besoins du pays en bois.

La suberaie algérienne produit parallèlement 12.000 Tonnes/an de liège qui est en grande partie transformé à travers les unités installées en Algérie.

A coté de ces productions évaluables et mesurables, la forêt algérienne offre de nombreuses ressources aux populations rurales (fourrage, bois de chauffe, bois de construction,...), non intégrées au circuit économique classique.

Pour arriver à une mise en œuvre harmonieuse d'une politique de développement durable des forêts, les autorités s'emploient à mettre en place différents instruments techniques, juridiques et réglementaires.

C'est ainsi qu'a été entreprise l'élaboration de l'inventaire forestier national en 2001. Parallèlement, un code forestier tendant à la refonte en son sein de tous les textes ayant trait à la conservation, au développement et à la protection de la faune et de la flore, est en cours d'instruction.

Les forêts algériennes font l'objet d'un aménagement systématique pour faciliter leur gestion, aménagement rendu d'ailleurs obligatoire par la loi.

Les usages en forêt consentis au profit des riverains, font l'objet d'un encadrement réglementaire adéquat. Ceci sans oublier la promotion de l'approche participative afin d'intéresser les populations et toutes les institutions concernées à la protection, au développement et à l'exploitation durable des ressources forestières.

- Santé et productivité des forêts :

En Algérie, les dégâts dus à la pollution atmosphérique ne posent pas un problème aigu aux autorités chargées de la protection des forêts et des ressources en général. Quelques cimenteries disséminées à travers le territoire national occasionnent par leur rejet, quelques dégâts aux forêts et plantations. Néanmoins, pour être minimes, ces dégâts n'en sont pas moins pris en considération, au même titre que ceux pouvant être occasionnés par d'autres types de rejets. C'est pourquoi, et à travers une politique de prévention, les autorités ont élaboré une politique tendant à la suppression des effets de rejets polluants par la mise en œuvre d'une série de mesures, notamment, celles ayant trait à :

- i- l'atténuation de la pollution industrielle par l'élimination des pollutions aux points chauds, et l'assistance aux entreprises pour introduire des systèmes de management de l'environnement,
- ii- l'atténuation des pollutions dans le secteur des transports,
- iii- l'amélioration de la gestion des décharges contrôlées.

Jusqu'à maintenant, notre pays n'a pas eu l'occasion de participer à des efforts de coopération internationale, propre à renforcer les connaissances scientifiques, à accroître l'accès à l'information ou à réduire les impacts atmosphériques à long terme sur les forêts.

Néanmoins, les autorités en charge du secteur multiplient les contacts avec les pays, les institutions et organismes internationaux en vue de promouvoir une coopération efficace dans ce domaine ; notre avis étant qu'une coopération renforcée aux niveaux régional et international ne peut qu'avoir un rôle bénéfique pour le règlement des problèmes liés à la pollution atmosphérique par le flux de connaissances scientifiques et d'informations qu'elles peuvent générer dans les deux sens.

- Conservation du couvert forestier pour répondre aux besoins présents et futurs :

Afin d'harmoniser et rationaliser toutes les actions entreprises en matière de conservation et d'extension du couvert forestier, et d'apporter la meilleure réponse aux besoins présents et futurs du pays en matière de ressources ligneuses et non ligneuses, différents cadres ont été mis en œuvre relatifs à la politique forestière et aux plans d'actions pour les prochaines décennies.

C'est ainsi qu'un plan national de développement forestier élaboré en 1984 sert toujours de référence pour la mise au point de plans d'actions pour ce qui est de la gestion, de la protection et de l'exploitation des forêts.

La dernière main est en train d'être mise à la confection avec le concours de la CDD d'un plan national de lutte contre la désertification. Il faut noter cependant que différentes actions de lutte ont été entreprises en Algérie depuis bien longtemps, et une carte de sensibilité à la désertification a été réalisée en 1996.

Enfin, un plan d'action sur la conservation de la biodiversité, élaboré sur la base d'une large concertation avec tous les secteurs concernés, a été réalisé par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Protection de l'Environnement.

- Situation de l'offre et de la demande de produits forestiers :

i- Bois ronds industriels et autres produits :

Les besoins nationaux en bois sont évalués sur la base des programmes de réalisation des logements et des normes de consommation arrêtées notamment par le secteur de l'habitat, à 1 million 300.000 m³/an.

En matière d'offre, sur une superficie de 4,1 millions d'hectares, seuls 1,4 millions d'hectares sont constitués de forêts productives pouvant donner 1,2 millions de m³ environ.

Les possibilités prouvées par les plans de gestion réalisés sur 800.000 hectares de forêts de pin d'Alep, d'eucalyptus et de chênes Zeen et Afarès, s'élèvent à 500.000 m³.

Le volume annuel mobilisable actuellement s'élève en moyenne à 200.000 m³, dont 50 à 60% en bois de trituration, 20 à 30% en bois d'œuvre et 10 à 20% en bois de feu. La production ne couvre que 15% des besoins du pays.

ii- Bois de feu et autres sources d'énergie extraites de la biomasse :

La part des combustibles ligneux (bois de feu et charbon de bois) dans la consommation de l'énergie, a décliné graduellement depuis les années soixante dix à mesure que le recours à des combustibles fossiles comme le gaz notamment prenait de l'ampleur du fait de sa facilité d'emploi, de sa propreté et de son prix modeste.

Néanmoins et depuis la libération des prix, avec l'avènement de l'économie de marché, des combustibles fossiles, les populations rurales, de plus en plus pauvres, se sont de nouveau tournées vers le combustible ligneux.

Si sur le plan technique, l'utilisation de nouveau des bois de feu est fortement appréciée car permettant de trouver un débouché à des bois de petits diamètres provenant des exploitations forestières constituant un risque potentiel pour les massifs (incendies et maladies), il n'en reste pas moins que cela dénote une régression du pouvoir d'achat des populations rurales.

De plus et si cette tendance se confirmait et s'amplifiait, cela risquerait d'induire une pression supplémentaire sur la forêt à travers des prélèvements incontrôlés et anarchiques.

La reprise de l'activité économique et par conséquent de la croissance devra toutefois faire évoluer les choses dans le domaine de l'énergie et certainement renverser la tendance actuelle.

iii- Liège :

La demande nominale pour couvrir les besoins locaux et dégager un surplus à l'exportation serait de 30.000 T./an sur la base des capacités de transformation installées.

Les possibilités de production de liège, de 15.000 T./an en 1980, se sont réduites pour atteindre une moyenne de 12.000 T./an depuis 1990 à cause de la régression des surfaces de chêne liège exploitées. Cependant, il serait possible d'augmenter sensiblement les surfaces du liège exploitées en améliorant les conditions d'accès à certains massifs.

iiv- Alfa :

Les besoins nationaux sont estimés à environ 200.000 T./an (tous produits papetiers confondus). La production nationale s'élève à 70.000 T./an (35% des besoins).

- Degré de dépendance à l'égard des importations pour couvrir la demande :

i- Bois ronds industriels :

Les besoins en bois ronds industriels qui sont actuellement de 1.300.000 m³, ne sont couverts qu'à hauteur de 15% par la production locale.

En l'an 2020 on peut estimer que les besoins atteindront 2.500.000 m³. Il est raisonnable de penser que la production augmentera dans des proportions significatives et avoisinera le million de m³, soit un taux de couverture de 40%.

ii- Bois de feu :

La part des combustibles ligneux (bois de feu et charbon de bois) dans la consommation de l'énergie, exceptée une hausse très certainement conjoncturelle due à la crise traversée par le pays, ne sera pas appelée à augmenter dans les proportions importantes. On peut même penser qu'elle se réduira compte tenu des efforts considérables faits par le pays pour favoriser la consommation de gaz naturel qui reste une énergie propre et relativement bon marché.

iii- Liège :

La production de liège qui est actuellement de 12.000 T./an, devra augmenter dans des proportions sensibles dans les années qui viennent, grâce à la simple amélioration des conditions d'accès à certains massifs.

A long terme (20 ans) le programme de rénovation et d'extension de la suberaie, déjà engagé, devrait permettre d'améliorer les performances et donc de faire face à la consommation locale et d'augmenter la part des exportations afin d'améliorer la balance " bois et produits non ligneux ".

iiv- Alfa :

Les fibres utilisées pour la fabrication de la pâte à papier en Algérie proviennent essentiellement de l'alfa, plante qui couvre 2,6 millions d'hectares sur les 20 millions d'hectares de la steppe.

La part de la pâte à papier à base d'alfa dans la production nationale reste très modeste – 12.000 T./an sur 70.000 T./an – (le reste provenant de l'importation de la pâte de bois ou de la récupération de vieux papiers).

Le taux de couverture des besoins estimés à 200.000 T./an est encore plus insignifiant, soit 6% ; ceci pour dire que pendant encore longtemps, les besoins nationaux seront essentiellement couverts par les importations. L'objectif pour les dix prochaines années est d'augmenter la production de la pâte d'alfa pour la porter à 30.000 T./an.

Il serait tout à fait aléatoire de faire des projections sur la production et les besoins en pâte à papier tant il est difficile de disposer d'une base de données pouvant fournir des informations vérifiables. Les importations, ne sont pas déterminées sur la base des besoins réels mais sur la base de la disponibilité de moyens de paiement en devises.

En conclusion, si pour le liège le pays est autosuffisant et peut même dégager un surplus plus important à l'exportation, pour les bois ronds et les fibres, un effort important reste à faire pour augmenter la productivité et la production pour la fourniture de matière première et ceci pour atteindre une certaine sécurité dans le domaine de leur disponibilité, compte tenu des restrictions à l'exportation de matières premières non transformées imposées par les pays en développement producteurs de bois .

Un plan national de reboisement destiné à améliorer l'équilibre physique du pays et à augmenter sensiblement la production ligneuse et prévoyant le reboisement sur 20 ans de 1.200.000 hectares, a été réalisé.

CONCLUSION GENERALE :

Dans un environnement défavorable, le secteur de l'Agriculture et des forêts a un rôle des plus importants à jouer dans la valorisation des ressources naturelles renouvelables et de sécurité alimentaire.

Il est vrai que le rôle des forêts est minime en terme de PIB en Algérie mais il n'en reste pas moins important pour la protection des terres, la fourniture de produits ligneux et non ligneux, la création d'emplois et la fixation des paysans.

Aussi est-il utile de souligner l'importance de la forêt dans nos régions menacées par la désertification et la dégradation des sols et des ressources naturelles et l'intérêt et de renforcer ses rôles économique et social, comme source d'emplois et de revenus, et de protection.

Une croissance démographique encore importante, une crise économique persistante avec pour corollaire le chômage et la paupérisation de larges couches de la population, la réduction de la superficie agricole utile (SAU) par tête d'habitant et la dégradation des terres cultivables ne peuvent que pousser à solliciter encore plus l'espace forestier pour le faire participer d'avantage à l'extension des terres cultivables, à la satisfaction des besoins essentiels des populations rurales, la création d'emplois, l'augmentation des revenus, la fixation des paysans et l'amélioration du cadre de vie.

C'est pourquoi une nouvelle stratégie forestière, ou, plus exactement, un réajustement de la stratégie forestière est – il en cours pour prendre en charge, dans le cadre d'un système de gestion intégré des espaces naturels, les besoins essentiels de subsistance de la population, lutter contre la pauvreté, prévenir la dégradation des forêts, et sauvegarder l'environnement, tout en faisant participer les populations à la gestion et à l'exploitation des forêts. Néanmoins, ce réajustement pour être tout à fait fiable, nécessite :

- De disposer de données suffisantes pour procéder à l'évaluation des potentiels de production, ces données ne sont pour le moment pas disponibles ou ne le sont que partiellement. Elles devront être rendues disponibles.
- De maîtriser l'évolution de la conjoncture macro-économique du pays pour faire des prévisions en matière d'investissement ; ce qui n'est pas tout à fait le cas, l'économie de l'Algérie étant bâtie presque essentiellement sur les ressources provenant de la mono-exportation des hydrocarbures dont les coûts sur le marché international fluctuent de façon parfois considérable.

Cependant et en dépit de toutes les conditions socio-économiques très sévères et compte tenu des potentialités tant naturelles qu'humaines dont dispose le pays, les autorités ambitionnent de faire du secteur des forêts une des locomotives du développement rural et particulièrement des zones à promouvoir (les plus défavorisées) et, pour ce faire, elles prennent toutes les mesures susceptibles de l'aider à augmenter ses capacités à initier et à mettre en œuvre des programmes à la mesure des besoins des populations en produits forestiers ligneux et non ligneux, en services, en création d'emplois stables, garantissant des revenus relativement réguliers et décents, contribuant ainsi à enrayer la pauvreté, à fixer les populations et à leur assurer un mieux-être réel.

Le présent rapport a été rédigé par Mr MEZALI Mohamed – coordonateur FNUF, Directeur de la Gestion du Patrimoine Forestier et Mr GOUSSANEM Mustapha, Directeur d'Etude Chargé de la Coopération Internationale, au sein de la Direction Générale des Forêts.

De plus, pour certains renseignements et informations, il a été fait recours au document portant étude prospective du secteur forestier en Algérie.